

340 - Accueil des gens du voyage

**340 Accueil des gens du voyage -
propositions financières Budget Primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/121

Service Chef de file :

L5 - Habitat

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage oblige les Communes de plus de 5 000 habitants et celles qui connaissent des stationnements réguliers à se doter d'aires permanentes aménagées, et prévoit la mise en place dans chaque département d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).

Le SDAGV bas-rhinois 2011-2017 propose de déterminer les Communes et les territoires dans lesquels devraient être implantées des aires d'accueil permanentes ainsi que les aires de grand passage pour les gens du voyage.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'aide annuelle au fonctionnement des 19 aires d'accueil permanentes en service dans le Bas-Rhin, aide que le Département doit verser en complément de celle de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de l'inscription de 410 000 € de crédits pour 2017.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
34010	I	Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage	26 055.33	-
34020	F	Aide au fonctionnement des aires d'accueil	410 000.00	410 000.00
		TOTAL	436 055,33	410 000,00

34010 – Création et réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage

22 à 25 aires permanentes, représentant entre 703 et 753 places, et 2 à 5 aires de grand passage sont inscrites au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) qui a été adopté le 30 décembre 2011 et actualisé le 29 juin 2012 par le Conseil Général.

Afin d'aider les collectivités locales à répondre aux obligations faites par la loi, le Conseil Général a confirmé le 12 décembre 2011 son aide en faveur des Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui réalisent une aire d'accueil pour les gens du voyage, en leur accordant une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 1 600 € par place pour les créations de places d'accueil, et à 800 € par place pour une extension ou une amélioration du site.

L'Assemblée départementale avait également décidé de renouveler l'instauration d'une aide de 30 % du coût de création, plafonnée à 11 500 € pour les aires de grand passage pouvant accueillir, pour de courts séjours, des groupes de 50 à 200 caravanes.

95% des places prévues au SDAGV sont aujourd'hui en service. Aucune demande de financement pour la création d'une nouvelle aire n'est programmée à ce jour. C'est pourquoi, il est proposé de ne pas inscrire de nouveaux crédits de paiement sur ce mode d'action en 2017.

34020 – Aide au fonctionnement des aires d'accueil

Crédits proposés au B.P. 2017 : 410 000 €

La loi fait obligation au Département du Bas-Rhin de contribuer à 25 % du coût de fonctionnement des aires (entretien, gardiennage, actions d'accueil et de médiation, etc.), en complément de l'aide apportée par l'Etat. A ce jour, 626 places sont ouvertes dans le département.

Il s'agit des 19 aires en service à Barr, Bischheim-Hoenheim-La Wantzenau, Brumath, Eckbolsheim, Haguenau, Erstein, Saverne, Vendenheim, Bischwiller, Sélestat, Geispolsheim, Mutzig, Ostwald, Illkirch-Graffenstaden, Obernai, Molsheim, Strasbourg - Port du Rhin, Schiltigheim et Wasselonne.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, le Conseil Général a procédé à l'actualisation des modalités de calcul de l'aide départementale au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, en application de la loi de finances pour 2014 du 29 décembre 2013. L'Etat et le Département du Bas-Rhin ont mis en œuvre ce nouveau régime d'aide en 2016.

Le nombre d'aires et de places à prendre en compte dans le SDAGV bas-rhinois n'évoluant pas l'année prochaine, les crédits proposés pour 2017 s'élèveraient à 410 000 €, montant équivalent à celui de 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe 340 - accueil des gens du voyage.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY